

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
.....	2	3	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne.....)	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

**La grève des inscrits maritimes. — Le lancement du « Danton ». — Les bandits de la Drôme.**

La sentence arbitrale rendue à propos de la grève des inscrits maritimes de Marseille, fera date dans l'histoire des conflits entre le travail et le capital.

Ce n'est pas une question de fait qui a été envisagée par le président Ditte, mais une question de droit. Il s'est placé sur le terrain de l'application d'une loi. Ce magistrat n'est pas mêlé aux choses maritimes ; tout porte à croire qu'il ignore les conditions de la navigation d'un paquebot. Mais il est juriste, et il a examiné le différend qui lui était soumis en s'occupant uniquement de la légalité. Les Compagnies n'ont rien à objecter à cela, à moins qu'elles ne s'en prennent à la loi sur le repos hebdomadaire, mais ceci regarde le Parlement.

Une moralité doit être tirée de cette grève, qui a fait tant de tort à la Tunisie et à l'Algérie, sans parler du dommage supporté par Marseille : il faut absolument que les patrons se pénètrent de lois sociales et se décident à s'y conformer sans résistance ; ils peuvent, à propos d'un incident, être en lutte avec leur personnel, mais ils n'ont pas le droit d'être en conflit quand les grévistes réclament, un texte de loi à la main.

L'heureux lancement du *Danton*, à Brest, a été un soulagement pour tout le monde, car l'opinion publique était émue à la pensée de ce qui serait survenu si le colossal vaisseau s'était arrêté dans sa course, alors que sa partie avant, seule, était entré dans l'eau. Lorsque la mer aurait baissé, le navire se serait forcément brisé en deux.

Il n'en a rien été, par bonheur, et la France peut se dire avec satisfaction que sa flotte est augmentée d'une puissante unité qui représente bien des millions.

On a appris aussi, avec joie, l'ardeur apportée par les ouvriers de l'arsenal pour mener à bonne fin ce laborieux lancement. Ils ont rivalisé de zèle, et leur patriotisme s'est affirmé par des efforts auxquels le directeur des constructions navales a rendu un légitime hommage. Les éloges d'un officier général du corps des ingénieurs maritimes sont une réponse éloquentes aux bruits de sabotage qu'avaient répandus avec malveillance les adversaires de la République.

La vaillante démocratie française a conservé le culte de la patrie ; elle n'a jamais présumé l'oreille aux théories de l'antimilitarisme, et les ouvriers de nos arsenaux savent qu'ils travaillent pour assurer la sécurité et l'indépendance nationales. A aucune heure, ils ne sont infidèles à leur tâche, dont ils savent la grandeur.

Les bandits de la Drôme, que juge en ce moment la Cour d'assises de Valence, marqueront certainement dans les fastes du crime. Mais les détracteurs de notre siècle auraient tort de les proclamer sans pareils. Il y en a mieux, quoi qu'on en ait.

Dans ce même département de la Drôme ou dans le voisin, l'Ardeche, une auberge acquit, vers la fin du dix-huitième siècle ou au commencement du dix-neuvième, une célébrité sinistre. Les voyageurs qui s'y aventurèrent n'en sortaient que les pieds devant, pour employer une expression devenue fameuse depuis le général André.

On a lu les exploits des criminels qui y avaient établi leur repaire et on en a gardé une impression d'horreur que n'effacent point les forfaits du quatuor sanguinaire dont le cynisme atterre le public, les jurés, la Cour et les avocats eux-mêmes.

La forfanterie entre pour une part

dans cette indifférence dont se pare David, comme les héros antiques devant les suprêmes épreuves. On verra d'ailleurs jusqu'où elle persistera et c'est à l'heure du châtiment sans rémission, si elle sonne pour lui, que David montrera le fond de sa nature.

Pour l'instant, il paraît complètement dépourvu de sensibilité. Il parle de ses victimes, il énumère et il décrit sans sourcil les tortures qu'il leur infligea. Telles de ses réponses au président affectent une gouaillerie qui n'est peut-être que de l'inconscience. Cependant il a cédé à la préoccupation de se justifier, quand il a attribué aux mauvais traitements dont il aurait souffert aux bataillons d'Afrique ses nombreux et épouvantables crimes. S'il n'éprouva de pitié pour aucun de ceux qu'il assassina, c'est qu'on n'en aurait eu jadis aucune pour lui.

Certains estimeront peut-être qu'on en eut encore trop, car sa disparition prématurée eût assuré la vie de ceux qui succombèrent sous ses coups. Ceux-là exagèrent le sens de la conversation, car si l'on devait tuer tous ceux dont on peut craindre qu'ils tournent mal, la terre se dépeuplerait vite. De qui sa mère n'a-t-elle pas dit dans une minute d'agacement : Tu finiras sur l'échafaud ! Et il arrive la plupart du temps que cette menace s'adresse à un enfant qui fait plus tard l'orgueil de ses auteurs. C'est grand dommage, en vérité, que les fées aient disparu de notre monde. Elles rendraient de précieux services à la police et éviteraient bien du tourment à la gendarmerie.

### A L'ÉTRANGER

La démission de M. de Bülow.

A première vue, si on s'en tenait aux apparences, la chute du prince de Bulow, mis en minorité au Reichstag, serait un succès parlementaire, et c'est probablement pour cela que Guillaume II a hésité et a tardé de se séparer de son chancelier. Le kaiser craignait, sans doute, que l'Allemagne pût se figurer le Reichstag assez fort pour renverser un ministre.

Maintenant que le temps s'est écoulé, que M. de Bulow est retourné au Parlement, il demeure acquis que les députés sont impuissants en face du chancelier choisi par l'empereur, et Guillaume II peut congédier M. de Bulow sans laisser apparaître une diminution de son autorité.

En réalité, le chancelier s'en va parce qu'il a beaucoup froissé Guillaume II, par son attitude et son langage, lors des vifs incidents causés par les imprudences impériales écrites dans un journal anglais. Puis, M. de Bulow tenta timidement de trouver un point d'appui parlementaire en s'adressant aux libéraux. Les conservateurs, inspirés par le kaiser en réalité, ont voulu réagir contre ces velléités de parlementarisme.

Reste à savoir ce qui va se passer au Reichstag, avec un nouveau chancelier, qui n'est pas sûr d'y avoir la majorité. Tout cela peut aboutir à une dissolution, à la condition de trouver un prétexte comme la dernière fois. Aujourd'hui elle est impossible, sous peine de faire campagne avec les socialistes contre les conservateurs qui sont les véritables soutiens du trône.

LE FURETEUR.

## APRÈS L'ÉCOLE

Nous n'avons jamais hésité à reconnaître que pour avoir assuré, par l'autorité de la loi et les ressources du budget, la distribution à peu près générale de l'instruction laïque, la République n'avait accompli que la première partie de sa tâche.

Apprendre n'est rien si l'on doit oublier ce que l'on a appris. M. Buisson, dans un rapport dont la haute franchise fit un peu scandale, a montré par des exemples ce que devenait, dans le cerveau de nos enfants du peuple, le savoir jadis acquis sur les bancs de l'école. Jetés à douze ans

dans la vie, pris dans ses remous absorbants, ils n'en oublient pas seulement les enseignements proprement dits ; ils laissent périr les influences morales si heureuses qu'ils ont pu recevoir dans la classe. Ce développement ultérieur de toutes les facultés individuelles, de toutes les ressources intellectuelles, que nous avons eu la prétention d'amorcer, nous le voyons misérablement avorter, contrecarré qu'il est par les séductions malignes de la rue, par les dénigrement subtils du dogme.

Cet adolescent qui se lance dans la lutte pour la vie, aura-t-il l'énergie, la volonté de réagir contre les préoccupations immédiates, qui l'assaillent et de se créer une personnalité, une conscience ? Il en est de tels. L'exemple ne manque point de réussites illustres, de véritables héros du travail se faisant eux-mêmes, comblant grâce à un labeur acharné de toutes les nuits, les lacunes de leur ignorance. Mais de telles vaillances ne sont point la règle. Il faut des tuteurs à la jeunesse, comme aux roses, pour qu'elle pousse droit.

C'est ce que l'initiative privée, secondée par d'infatigables dévouements qui se sont manifestés aux divers degrés de la hiérarchie universitaire, a parfaitement compris.

Les résultats acquis sont des plus heureux, je ne dis point des plus satisfaisants. Car en pareille matière, ils ne peuvent l'être véritablement qu'une fois le succès pleinement obtenu. Et ce n'est pas en quelques années, avec des ressources infimes, que les bonnes volontés qui ont assumé une part de la lourde entreprise de l'éducation complémentaire, peuvent escompter la réalisation intégrale de leur magnifique dessein.

Mais dès à présent, près de 8.000 associations post-scolaires sont formées. Elles comptent un million de membres. Elles forment, sous le nom de petites A, un fécond, un merveilleux milieu de développement pour l'enseignement complémentaire. Elles reçoivent l'adolescent au sortir de l'école laïque. Elles lui apportent le réconfort de leur accueil, l'influence directrice de leur esprit fermement laïque et républicain. Par elles sont nés, presque sans efforts, tant de conférences populaires, de patronages, de mutualités, où notre idéal de fraternité, de liberté et d'entraide démocratique viennent en quelque sorte s'épanouir sous la forme la plus utile, la plus pratique.

Ces milliers d'associations, nées d'un même mouvement, d'un même besoin, dans une foule de communes éparses, ont compris l'utilité de se rencontrer, d'échanger leurs vues, leurs méthodes, et puiser une recrudescence de vitalité et d'ardeur au spectacle de leur force grandissante.

Elles se réunissent en un congrès qui se tient au Havre du 15 au 19 juillet prochain, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction Publique, sous la présidence effective de l'éminent inspecteur général, qui, chacun le sait, donne toujours à cet égard, l'esprit d'initiative générale et positive à la fois.

On traitera là des sujets de primordiale importance. Les patronages laïques, la culture physique, la mutualité post-scolaire, l'éducation ménagère, etc. On s'y livrera, en définitive, à une sorte de récapitulation des efforts accomplis ; on y élaborera, je pense, le programme méthodique des efforts à accomplir.

Quiconque aime l'école laïque prendra à cœur de suivre, au moins par la pensée, les travaux de ce congrès. Les résultats doivent en être lumineux et féconds ; ils montreront ce que peut, dans cette France tant décriée à cet égard, l'esprit d'initiative générale et positive à la fois.

C'est pourquoi j'ai tenu à attirer ici, sur cette haute manifestation d'idéalisme civique, que sera le congrès des petites A, l'attentive sympathie de tous les républicains.

### Chambre des Députés

Séance du 8 juillet 1909 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion sur le tarif des douanes.

M. Camuzet combat la motion d'ajournement présentée par M. Chaumet. Après discussion, M. Chaumet retire sa proposition, que reprend M. Lasies.

Par 425 voix contre 144, la Chambre rejette la motion d'ajournement.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion des conclusions de la commission d'enquête sur la marine.

M. Chaillay fait entendre des critiques contre la marine.

M. Lehoucq (Seine), développe, à son tour, un certain nombre de critiques. Le pays en a assez, dit-il, de voir des milliards s'évaporer. L'orateur, au nom de la sous-Commission des marchés, réclame un contrôle sévère sur l'emploi des crédits que vote le Parlement, pour la plus grande joie des budgétivores. Pour ceux-ci, les virements n'ont pas de secrets.

On renvoie le règlement de certains comptes de budget en budget, et on finit par les liquider à la faveur des crédits spéciaux que le Parlement est appelé à voter en certains cas, comme pour le Maroc.

M. Lehoucq formule de vives critiques.

M. Bénazet réfute les observations de M. Lehoucq.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 9 juillet 1909

Dans sa séance du matin, la Chambre reprend la discussion du tarif des douanes : M. Jaurès fait un historique sur le libre échange et M. Aynard fait la critique du protectionnisme.

Dans la séance de l'après-midi présidée par M. Brisson, la Chambre discute le projet de loi relatif à des crédits complémentaires.

Par 409 voix contre 59 le projet est voté.

La Chambre continue la discussion du débat sur la politique générale.

M. Joseph Reinach demande au gouvernement quelle sera sa politique d'ici aux élections ; il voudrait surtout voir discuter la réforme électorale prochaine.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

### Sénat

Séance du 8 juillet 1909

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat adopte les projets portant approbation de conventions d'extradition avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

On reprend la discussion du projet relatif à la retraite des cheminots.

La commission propose pour l'article 5 un nouveau texte, en vertu duquel tout employé ayant quitté le service volontairement ou par congédiement, et ne bénéficiant pas d'une retraite différée, aura droit, si ses retenues ont été versées à la Caisse d'assurances en cas de décès, à la remise de sa police d'assurance.

D'autre part, M. Strauss, rapporteur, déclare que la Commission, d'accord avec le gouvernement, repousse un amendement de M. Tournon tendant à supprimer le bénéfice de la retraite proportionnelle aux employés congédiés pour cessation concertée de travail. Cet amendement, dit le rapporteur, n'est acceptable ni en droit ni en équité.

M. Barthou, ministre des travaux publics, combat également la proposition de M. Tournon.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Séance du 7 juillet 1909

Le Sénat réuni sous la présidence de M. A. Dubost commence par adopter les

projets de résolution qui approuvent les comptes du Sénat pour 1908, la comptabilité de la caisse de retraites des sénateurs.

Puis le Sénat reprend l'examen du projet relatif aux retraites du personnel des chemins de fer.

M. Ribot est acquis à cette idée que les retraites doivent être envisagées comme dérivant d'un contrat entre l'agent et celui qui l'emploie.

Et la séance est levée.

### La marine Japonaise

On sait l'essor considérable de la marine japonaise. Les grandes manœuvres navales de cette année s'annoncent comme devant avoir une grande importance, et les puissances se proposent de les suivre.

Elles commenceront le 18 octobre, dureront un mois, et se termineront le 17 novembre par une grande revue de toute la flotte dans la baie d'Osaka en présence de l'empereur. On prévoit qu'il se livrera une grande bataille à la fin des manœuvres dans les parages de Laseho.

Le parti du Sud, sous les ordres du vice-amiral Ishuin, comprendra la première escadre qui comporte les cuirassés *Mikaza*, *Fousi*, *Asahi* et *Sagami*, les croiseurs cuirassés *Azuma*, *Iakumo*, *Nishi* et *Kasouga* ; les croiseurs cuirassés *Nitako*, *Tsouchima*, *Nanica*, *Takatsihio*, *Otoba*, six groupes de torpilleurs et les éclaireurs *Mogami* et *Tatsouia*.

Le parti du Nord comprendra les deuxième et troisième escadres que commandent respectivement les vice-amiraux Dewa et Tomioka.

La deuxième escadre comprend les cuirassés *Katori* et *Kashima*, les croiseurs cuirassés *Isoumo*, *Itsaté* et *Tokiva*, les garde-côtes *Tsoukouba*, *Iko* et *Asama*, les éclaireurs *Chihata* et *Iodo*.

La troisième escadre comprend l'*Iki*, le *Chinen*, l'*Okinoshima*, le *Mishima*, le *Kasagi*, le *Chitose*, l'*Ikoutsouhima*, l'*Hashidate* et plusieurs flottilles de torpilleurs.

Plusieurs sous-marins seront à la disposition du parti Nord qui aura Kouré comme base et dont la mission générale est défensive. Le parti Sud, qui aura une mission offensive, se basera sur Sasebo.

Les deux partis comprendront au total 120 navires montés par 50.000 hommes d'équipage.

### Le Sport et la Vie

Le sport a fait de tels progrès en France que nos jeunes gens disputent maintenant la première place aux Anglo-Saxons sur tous les champs d'épreuves. Les experts attestent que les athlètes français s'assureraient la supériorité, s'ils s'astreignaient à la même discipline d'entraînement que leurs rivaux.

Les Anglais et les Américains, pour réussir dans la pratique du sport qu'ils ont choisi, suivent des règles inflexibles ; ils dosent leur sommeil et leurs aliments, ils décomposent et répètent sans fin les mouvements de leurs exercices, ils se refusent tous les plaisirs, ils font de leur corps une machine remontée en vue d'un certain effort. Notre caractère ne peut se plier à de telles méthodes. Faut-il le regretter ?

Le sport n'est pas le but de la vie, mais un moyen de perfectionner l'animal humain pour une vie plus intense. Il semble donc absurde qu'un homme supprime réellement son existence, sa libre activité, ses légitimes jouissances, et les sacrifie au sport. Pour un homme normal et complet, il est très agréable et quelquefois très utile de savoir bien courir, bien nager, bien boxer. Mais le coureur qui n'est qu'une mécanique à courir, le boxeur qui n'est qu'une mécanique à boxer, se retranchent de la vie normale et complète.

Donnons à nos jeunes gens un idéal plus élevé.

### Le vol des oiseaux

M. Humbert vient de présenter à l'Académie des sciences une note de M. Etévé sur le vol des oiseaux :

« On peut, dit-il, retarder la chute d'un parachute en animant la nacelle de battements verticaux ; de même les battements de la nacelle d'un aéroplane ont pour effet de retarder la chute verticale sans altérer le déplacement horizontal.

» En combinant les battements avec des variations convenables de l'angle d'attaque, on crée un ornithoptère pouvant se déplacer dans toutes les directions. Cet appareil reconstitue le vol ramé de l'oiseau : celui-ci consisterait en une série de sauts effectués sur un point d'appui mobile constitué par une surface plane qui se trouve ainsi périodiquement délestée ; — ce serait là le secret du vol de l'oiseau.

» L'étude du coup d'aile en point fixe ne peut donner de renseignements que sur l'essor de l'oiseau ; en navigation normale, l'oiseau est un aéroplane qui utilise les variations d'accélération de son corps pour se mouvoir. »

### Les vertus des légumes

La carotte rend le caractère doux et agréable ; de là son usage à Vichy, où vont les bilieux ; on les servira sans relâche aux personnes d'humeur difficile. Veut-on au contraire pousser à l'énergie un mari indolent qui ne prend pas soin de sa carrière, veut-on faire un Bonaparte ? Qu'on le bourne d'épinards. Ils sont le légume ambitieux entre tous, la nourriture des hommes d'action. Ne les confondez pas avec la triste oseille : l'oseille malféique décourage le cœur des hommes ; elle donne des somnolences sans repos et troubles de cauchemars. Au contraire, le léger haricot vert engendre l'aimable rêverie et le sentiment des arts. Le crosne a le même effet. Le haricot blanc est un mets de travailleur, aussi bien de bénédictin que d'aide-maçon.

Il faut cependant de la prudence dans l'application à la santé de ce traitement moral. Là, comme partout, un excès inconsidéré serait funeste, et au lieu d'une qualité produirait un défaut. C'est ainsi que la pomme de terre assure l'équilibre de l'esprit ; mais si l'on en mangeait sans retenue, l'équilibre deviendrait tel qu'il ne pourrait pas être rompu, et l'être empli de fécule tomberait dans une indifférence universelle.

### INFORMATIONS

Une agression contre M. Caillaux

Le ministre des finances quittait jeudi, à cinq heures, le Sénat, où il avait assisté à la séance. M. Caillaux traversait la cour d'honneur, lorsqu'il fut abordé par deux personnes qui paraissaient le guetter. Ces personnes étaient M. Charles Bos, ancien député, et M. Fraisse, son secrétaire.

M. Ch. Bos adressa quelques paroles au ministre des finances qui fit des signes de dénégation. Aussitôt, M. Ch. Bos se porta à des voies de fait sur M. Caillaux, qui leva sa canne sur son agresseur. L'un et l'autre quittèrent à pied le Sénat.

Les questionnaires ont été saisis de l'incident qui s'est passé dans l'enceinte du palais du Luxembourg.

L'incident Caillaux-Bos

Vendredi a eu lieu à Paris un duel entre MM. Caillaux et Bos. Deux balles ont été échangées sans résultat.

Mort du général de Galliffet

On annonce la mort du général de Galliffet, ancien ministre de la guerre. Il était né en 1830.

Les souverains russes et M. Fallières à Cherbourg

Les bâtiments qui auront pris part à la revue navale du Havre se retrou-



veront à Cherbourg le 30 juillet, veille de l'arrivée dans ce port de l'empereur et de l'impératrice de Russie.

En outre, le cuirassé « Vérité », que l'on aménage en ce moment à Brest à cette fin, portera le pavillon présidentiel.

Rappelons que c'est à bord du « Vérité » que M. Fallières fit en juillet 1903 son voyage en Russie et dans les pays Scandinaves.

Le Président de la République arrivera à Cherbourg dès le 30 au soir et s'embarquera immédiatement sur le « Vérité ».

Les ministres de la marine et des affaires étrangères descendront à la préfecture maritime.

Le yacht impérial « Standart », accompagné des croiseurs « Rurik » et « Makharoff », arrivera à Cherbourg, venant de la Baltique, dans l'après-midi du 31 juillet.

Trois croiseurs cuirassés, sous le commandement du contre-amiral Aubert, se porteront à la rencontre du czar jusqu'à la hauteur de Dunquerque et lui feront escorte jusqu'à Cherbourg.

Au départ des souverains, dans la matinée du 2 août, ces mêmes bâtiments escorteront l'escadrille russe jusqu'à mi-route de Cowes.

Le programme des fêtes de Cherbourg comporte notamment dans la soirée du 31 juillet des illuminations sur tous les bâtiments des escadres, et le 1<sup>er</sup> août un déjeuner officiel à bord du « Vérité ». Une réception officielle aura lieu également à bord du « Standart ».

Le gouvernement a décidé d'attacher à la personne de l'empereur et de l'impératrice de Russie, pendant leur séjour en France, le vice-amiral Touchard, ancien ambassadeur de France à Pétersbourg ; le général d'Amade et le commandant Guise, de la maison militaire du président de la République.

#### L'Enseignement du Français en Alsace-Lorraine

La session parlementaire d'Alsace-Lorraine a pris fin après un long et passionné débat de deux jours sur l'enseignement de la langue française.

Le secrétaire d'Etat, M. le baron Zorn de Bulach, a précisé et défendu ce point de vue officiel en faisant ressortir qu'on porterait un grave préjudice aux intérêts généraux de l'Alsace-Lorraine en imposant l'enseignement du français aux enfants d'un pays dont 86 0/0 emploie la langue allemande comme langue maternelle.

Par contre, le gouvernement se fera un devoir de maintenir le français dans les écoles des régions limitrophes. Quant aux élèves de la région purement allemande, ils pourront fréquenter les cours des écoles primaires supérieures, où l'enseignement du français occupera la place qui lui revient.

Le député Preiss a reproché au ministre impérial d'Alsace-Lorraine de faire moins que la Prusse pour la langue française.

L'abbé Wetterlé a fait entendre que jamais l'Alsace-Lorraine ne se laisserait prussianiser.

M. Blumenthal a vivement recommandé au gouvernement de ne point se laisser intimider par les pangermanistes.

M. Zorn de Bulach a répondu qu'il n'était nullement question de prussianiser l'Alsace-Lorraine, et que lui-même serait le premier à s'y opposer, vu qu'il importe que chaque province conserve son particularisme.

#### Un incident austro-serbe. — Occupation d'une île serbe

Un nouvel incident austro-serbe cause une vive irritation en Serbie. Le préfet de Toulza, en Bosnie, accompagné de plusieurs sous-préfets, d'ingénieurs, de 4 officiers et de 150

soldats et d'une cinquantaine de gendarmes, baïonnette au canon, a occupé inopinément, mardi matin, l'île Saratchevo, dans la Drina, et ordonné au fermier de l'Etat serbe d'en retirer le bétail qui s'y trouvait. L'île, dont la contenance est de 70 hectares, a de tout temps appartenu à la Serbie. Le gouvernement serbe a remis immédiatement à Vienne une protestation énergique et a envoyé en même temps aux autorités serbes de la frontière l'ordre de prendre toutes mesures pour calmer la population très excitée et d'empêcher un conflit armé.

Les journaux attaquent violemment à ce sujet l'Autriche-Hongrie ; ils rappellent que cette grave violation du territoire serbe a été précédée de plusieurs autres, et demandent au gouvernement de ne reculer devant rien pour obtenir la restitution de l'île, et des excuses de la part du gouvernement austro-hongrois.

#### La Conquête de l'Air

Une délegation du groupe de la locomotion aérienne de la Chambre s'est rendue à Chalais-Meudon pour visiter le parc aérostatique, après entente avec le ministre de la guerre. Le commandant Boutteaux, qui s'était rendu au-devant de la délegation à la gare des Invalides, aidé de ses collaborateurs, MM. les capitaines Fleury, Bois, etc., a fait les honneurs de l'établissement.

Les parlementaires ont visité successivement le hangar abritant le dirigeable *Republique*, le musée, l'usine de production d'hydrogène et les ateliers de construction et de réparations.

Le dirigeable *Republique* a été amené sur la pelouse de Chalais-Meudon et des expériences de mise en marche du moteur et des appareils propulseurs ont eu lieu.

Le vent, qui soufflait en tempête, n'a pas permis une ascension et la délegation est rentrée à Paris à onze heures.

— Le « Daily New » a interviewé de nouveau le docteur Boyd, à propos de l'incrédulité avec laquelle a été accueillie le récit de sa traversée de la mer d'Irlande en aéroplane.

M. Boyd affirme de nouveau l'exactitude de sa déclaration et il annonce son intention d'aller directement des environs de Londres à Paris et d'effectuer un vol au-dessus de la Manche en biplan. Ce dernier vol serait exécuté entre le 15 et le 26 de ce mois, en partant des environs de Boulogne.

Samedi, le docteur Boyd ira à Paris pour prendre des mesures en vue d'un remaniement de son aéroplane.

#### Petites Nouvelles

A Toulon une violente tempête s'est déchaînée et a causé de graves dégâts. La température est descendue à 12 degrés.

— On a inauguré, jeudi matin, dans le jardin de l'Infante, au Louvre, le monument élevé à la mémoire du peintre et sculpteur Gérôme. M. Roujon a d'abord retracé la vie et l'œuvre de l'artiste. M. Lecomte de Nouy a parlé du caractère de Gérôme. La cérémonie a pris fin sur une vibrante et très éloquentes allocution de M. Dujardin-Beaumeiz.

— Un tremblement de terre a été ressenti dans le Turkestan russe, mais on croit que le centre de la secousse est dans le Pamir et l'Indou-Kouch.

— L'ambassade marocaine ayant à sa tête El-Mokri, est arrivée à 8 heures du soir à Brest, accompagnée de M. Regnault, ministre plénipotentiaire.

— Le troisième congrès des maîtres-imprimeurs de France a eu lieu à Marseille : il a pris fin jeudi soir ; un banquet a clôturé le congrès.

chemise propre, tellement en lambeaux que le préteur sur gages n'en avait pas voulu. Il n'avait pas d'habits de rechange, pas de sac ni de couverture de voyage dont il put se charger.

Il mit la chemise dans sa poche, enfouit son chapeau sur sa tête, ôta de son cou un vieux mouchoir en soie qu'il noua autour de celui de l'enfant, puis, prenant le petit garçon par la main, il sortit de la chambre, descendit l'escalier et déboucha dans l'allée étroite où les enfants criaient et se querelaient encore dans leurs jeux bryants.

Il n'avaient pas de jolies chambres à coucher où ils pussent se retirer avec plaisir, ces pauvres enfants ; il n'avaient pas de gouvernantes bien payées et expérimentées pour s'inquiéter de leur santé et surveiller tous leurs mouvements. Ils jouissaient du moins de leur liberté, à défaut d'autre chose, et ils étaient libres de se rouler dans les ruisseaux jusqu'à ce que quelque mère ivre, sortant de la taverne voisine, s'abattit sur eux avec fureur et les emportât dans une mansarde où l'on étouffait parce qu'elle renfermait une douzaine d'enfants.

L'obscurité augmentait de plus en plus dans l'allée étroite. La lumière rosée qui rendait les carreaux cassés des fenêtres plus beaux à voir que toutes les pierres précieuses qui scintillaient dans les vitrines des bijoutiers, dispa-

raissait lentement pour faire place aux ténèbres.

Il faisait tout à fait noir lorsque Agathe s'éveilla du sommeil de l'ivresse et s'approcha de la cheminée en trébuchant. Elle chercha à tâtons de la main droite sur le rebord de la cheminée, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé une boîte d'allumettes et un bout de chandelle qui était fiché dans le goulot d'une bouteille.

Elle alluma ensuite cette chandelle et jeta un long regard autour d'elle en clignant des yeux à la faible lumière avec un air stupide.

— Pas encore rentré ! murmura-t-elle avec mécontentement, pas encore rentré quoiqu'il soit nuit. Au fait, pourquoi rentrerait-il ? Il me hait et ne prend pas la peine de me cacher sa haine. Mais qu'en fait de l'enfant ? Il était ici quand je suis rentrée, Georgey !

Elle répéta deux ou trois fois le nom du petit garçon en grossissant sa voix. Mais elle ne fut pas alarmée en voyant qu'il ne répondait pas ; la stupeur de l'ivresse n'était pas encore passée.

Elle resta debout, la lumière à la main, regardant droit devant elle. Tout à coup elle aperçut la lettre sur la cheminée.

— L'écriture de Jocelyn ! s'écria-t-elle ; il est donc revenu à la maison ?

Elle déposa la chandelle, ouvrit la lettre, puis repréna la lumière de la main gauche, elle lut les adieux de Jo-

## CHRONIQUE LOCALE

### C'est un coup de Jarnac !

X. Pinxit, du Quercinois, ne paraît pas enchanté de la... délicate affaire dans laquelle des Camelots du Roy et de Napoléon V sont compromis.

Il n'y a pas de quoi, en effet ! Ces jeunes gens, orgueil et force de la bonne cause, sont inculpés de complicité de vol.

On connaît les faits : une gentille fille de 16 ans, éprise du valeureux camelot del Sartre, quitta sa tante, une notable commerçante, sans doute pour servir le Roy, mais d'abord le ou les camelots.

La fillette avait bon cœur : elle était généreuse, elle donnait tout ce qu'elle avait : elle ne refusa rien aux amis de la bonne cause.

Elle s'était dépouillée de sa vertu, elle voulut habiller ses nouveaux amis de jolis costumes : et la nuit, pénétrant chez sa bonne tante, elle en ressortait avec de belles étoffes qu'elle donnait aux camelots qui s'en faisaient d'élégants costumes.

L'affaire serait banale, comme on le voit, si elle n'avait eu pour auteurs que Chichinette et ses deux ou trois escarpes à casquettes d'un quartier quelconque.... Mais pensez donc ! une Chichinette est compromise et avec elle des fils de preux, des héros de la bonne cause, des ennemis des écoles sans Dieu.

Eh bien, pour X. Pinxit, tout ça c'est des histoires !

Il nous déclare que nous lui ferions plaisir de « croire qu'il est assez désolé pour savoir que le plan de nos gouvernants n'est pas seulement de vaincre leurs ennemis, mais de les déshonorer. »

Ainsi, ce serait sur les ordres du gouvernement que la camelote du Roy aurait commis les vols qui lui sont reprochés et qu'elle aurait en outre, à seule fin de les commettre, fait cadeau du produit de ses larcins aux copains de la bande royaliste !

X. Pinxit nous dit, qu'à l'annonce des poursuites intentées contre les camelots sous la prévention de vol d'étoffe, il avait tout de suite compris qu'il s'agissait d'un vulgaire coup de Jarnac de la part du gouvernement !

Hélas ! il est regrettable que les Camelots compromis n'aient pas eu l'intuition de X. Pinxit, et qu'ils n'aient pas déjouté la manœuvre du gouvernement, avant d'accepter les pièces d'étoffe et de s'en faire confectionner d'élégants costumes !

Mais X. Pinxit aura fort à faire pour amener même les lecteurs du *Quercinois* à croire à un coup de Jarnac préparé par le gouvernement.

Du reste, voici ce que disent les journaux :

« M. Bourdeaux a interrogé de nouveau MM. Serge Real del Sartre, Guy de Bouteiller et Neveu, inculpés dans l'affaire des vols commis chez Mme Carrandie, rue des Ecoles.

Neveu, qui est un agillon de l'empereur et non un camelot du roy, a reconnu avoir emporté deux coupons d'étoffe qui lui avait portés chez un tailleur de la rue de la Chapelle pour se faire faire deux vêtements très chics ; car c'est lui, a-t-il dit, qui devait, à l'occasion des fêtes de Wagram et de Solferino, porter deux couronnes à la colonne Vendôme et à l'Arc-de-Triomphe. Après quoi, il devait aller à Bruxelles pour rendre compte de la manifestation à Napoléon V.

Serge Real et Bouteiller ont maintenu qu'ils n'avaient vu les paquets que faits, alors que Madeleine Divol a prétendu que tous ses compagnons de fête assistaient et prenaient part même à leur fabrication, ce qu'elle a

maintenu d'ailleurs devant eux dans une confrontation générale.

On a retrouvé chez le tailleur de la rue de la Chapelle les coupons de Neveu qui y sont restés en souffrance, le scandale ayant éclaté trop tôt, et aussi une robe de mariée chez un brocanteur de la rue de Douai et d'autres costumes chez un marchand de la place Saint-Pierre. Tout cela provenait de vols commis au préjudice de Mme Carrandie.

Celle-ci est venue chez le juge pour lui annoncer qu'on lui avait restitué le sabre dérobé qui avait été vendu 3 francs à un étudiant turc et elle ajouta qu'elle l'avait aussitôt vendu à un client pour 220 francs.

Ajoutons que d'autres inculpations sont imminentes.

Ils vont bien dans ce beau monde des camelots : Vive le Roy.

LOUIS BONNET.

## FÊTE NATIONALE

du 14 Juillet 1909

Le Maire de Cahors, vu les §§ 1, 2 et 3 de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, d'accord avec les autorités compétentes.

#### Arrête :

Soirée du Mardi 13 Juillet

Article 1<sup>er</sup>. — A 4 heures du soir, au Bureau de Bienfaisance, Distribution de pain aux indigents, par les soins de la Commission administrative.

Art. 2. — La fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches à 7 heures du soir.

Art. 3. — A 9 heures, la musique, les tambours et clairons du 7<sup>me</sup> régiment d'infanterie, exécuteront une Retraite aux flambeaux.

La retraite partira de la Barbacane (octroi de Barre) et suivra l'itinéraire suivant : Barbacane (retraite de pied ferme), rue de la Barre, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, Hôtel de la Préfecture (arrêt), la musique jouera un morceau), place du Marché, rue Fénelon, église Saint-Urcisse, quai Ségur d'Aguesseau, rue Brives, boulevard Gambetta (arrêt devant la statue Gambetta), la musique jouera la *Marseillaise*, Hôtel de Ville (arrêt), boulevard Gambetta (arrêt devant le Cercle militaire), place Thiers (retraite de pied ferme).

Devant l'Hôtel de Ville, un concert sera donné par l'*Avenir cadurcien*, la *Diane cadurcienne* et les enfants des écoles laïques.

Journée du mercredi 14 juillet

Art. 4. — A 7 heures du matin, la Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches.

Art. 5. — A 8 heures, sur le boulevard Gambetta, une revue des troupes de la garnison sera passée par le Colonel, commandant d'Armes en présence des Autorités.

Art. 6. — A 9 heures et demi : Mât de cocagne et jeux divers sur la place Rousseau.

Art. 7. — A 10 heures du matin : Mariage des Rosières.

Art. 8. — A 3 heures du soir : Course de bicyclettes, sauts d'obstacles, sur la place Thiers.

Art. 9. — A 4 heures du soir, courses et jeux nautiques sur le Lot, en face l'île de Cabessut, avec le concours de l'Aviron Cadurcien, de l'Avion Cadurcien et des Sauveteurs du Lot.

Art. 10. — A 5 h. 1/2, bal d'enfants et distribution de gâteaux et de jouets sur les allées Fénelon.

Art. 11. — Les édifices communaux, l'Hôtel de Ville, les monuments Gambetta et des Mobilles, la place de la République seront pavoisés et illuminés à la chute du jour.

Art. 12. — A 9 heures du soir, séan-

ce de Cynématographe Pathé, sur la place de la République.

Art. 13. — A 10 heures, bal public et bataille de confettis sur les allées Fénelon.

Le Maire invite ses Concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons. Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifices au milieu des agglomérations de personnes.

La Bataille de Confettis est autorisée à partir de 10 heures du soir sur les Allées Fénelon, mais il ne pourra être employé que des sacs contenant des confettis unicolores.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de Ville le huit Juillet mil neuf cent neuf.

Le Maire,

D. PIERRE DARQUIER.

Vu et approuvé :

Cahors, le 9 Juillet 1909.

Le Préfet,

LAMBERT-ROCHET.

#### Conseil général

C'est M. Mage, conseiller d'arrondissement du canton de Latronquière, qui sera candidat radical au Conseil général en remplacement de M. Pauliac.

#### Brevet supérieur

Jeudi, vendredi ont eu lieu les épreuves écrites du Brevet supérieur pour les jeunes filles :

32 aspirantes y ont pris part ; 23 ont été déclarées admissibles. Ce sont :

Mlles Alibert, Bayle, Billard, Bonrepaux, Castagné, Cazard, Cépède, d'Algay, Delprat, Faral, Gisbert, Laborde, Lachenau, Lacombe, Lagarde, Monraysse, Paringaux, Partal, Rigal, Souleillou, Taupiac, Teulet, Villadieu.

Les examens continuent.

#### Nécrologie

Jeudi ont été célébrées à Luzech, les obsèques de Mme Desprats, mère de M. Desprats, vice-président du conseil de préfecture du Lot.

Nous adressons à M. Desprats et à sa famille nos sincères condoléances.

#### Fêtes du quartier de la Gare

Les jeunes gens du quartier de la Gare voulant, comme les années précédentes, célébrer leur fête patronale, informent la population cadurcienne que ces fêtes auront lieu les samedi, dimanche et lundi, 24, 25, 26 juillet 1909.

Toutes les dispositions seront prises pour leur donner leur éclat accoutumé.

Le programme sera donné ultérieurement.

#### Postes

Un emploi de commis des Postes et Télégraphes a été créé à Cahors. Le titulaire de cet emploi est notre compatriote, M. Massip, commis des Postes à Paris.

Mlle Billières, Madeleine, dame employée à Paris (bureau-central) est nommée receveuse des Postes à Puybrun, en remplacement de Mme Granouillac, retraitée.

#### Véloce Sport Cadurcien

Championnat du Lot, demi-fond

Le V. S. C. fera courir le dimanche 25 juillet courant, à 3 heures du soir, sur la route de Cahors à Concoats, aller et retour, soit 50 kilomètres, le championnat du Lot, demi-fond.

Il sera alloué au premier une médaille de vermeil et un diplôme comportant le titre de champion du Lot, demi-fond, pour l'année 1909 ; au deuxième une médaille d'argent, grand module ; au troisième une médaille d'argent, petit module, et au quatrième, une médaille de bronze. Il sera en outre délivré un diplôme, constatant

te, à quelques mètres de ce chariot, et regarda fixement un groupe d'hommes debout près du feu et quelques femmes assises sur les bancs du véhicule.

L'enfant avait été fatigué après le premier mille et Jocelyn l'avait porté depuis. Quelque grêle que fut l'enfant, il était grand pour son âge et pesait passablement sur les bras après une marche de cinq milles. Il était maintenant endormi et sa tête reposait sur la poitrine de son père.

L'artiste avait choisi cette route avec l'intention de se joindre à la première troupe de voyageurs qu'il rencontrerait, si on voulait l'accepter comme un compagnon.

Il savait que c'était plus qu'un titre de demeurer à Londres.

Là, la faim et la mort le regardaient en face, tandis qu'en parcourant la province il courait risque de rencontrer quelque bonne aubaine.

Il parviendrait bien de temps en temps à vendre un tableau ou à faire le portrait de quelque naïf commerçant. S'il ne trouvait rien de mieux à faire que des enseignes, il était tout prêt à les prendre. Il n'avait plus de fierté. Il était disposé à faire n'importe quoi pour gagner le pain de son enfant.

Il avait aussi un autre motif pour désirer se mêler à quelque bande de voyageurs errants. Il savait que sa femme l'aimait avec cette passion et cette ja-

leur performance, à tous les coureurs qui auront parcouru les 50 kilomètres en moins de deux heures trente minutes.

Tout vélocipédiste, amateur ou professionnel, licencié ou non, habitant le département du Lot, ou y résidant depuis au moins 6 mois au moment de la course, pourra y prendre part, après avoir versé la somme de 1 fr. entre les mains du trésorier du V. S. C., s'il n'est pas membre de cette société.

Les engagements sont reçus par M. Ichès, secrétaire du V. S. C., rue des Soubirous, n° 1.

#### EXAMEN

Nous apprenons avec plaisir que M. Gayet, fils du sympathique conseiller municipal, et élève stagiaire à la Pharmacie de la Croix-Rouge, vient d'être reçu avec la mention assez bien à l'examen de validation de stage.

M. Gayet avait obtenu une dispense d'une année de stage. Nous lui adressons nos félicitations de s'en être montré digne.

#### CINÉMA PATHÉ

Retenez vos places pour la soirée que le Cinéma donnera Dimanche au soir ; car il y aura foule, séance extraordinairement intéressante.

Voici le programme du dimanche 11 Juillet :

Panorama en Guinée Voyage. Julie à la Caserne... Comique. La Borne... Comique. Triple rendez-vous... Comique. Entr'acte Marmitons.

Comment on fraude à la frontière... Plein air. L'Aspirateur... Comique. La Peur... S. C. D. et G. L. Entr'acte Japonais.

Au Japon, les rapides de la rivière Ozu... Voyage. Flammes diaboliques... Transf. Coloris. Lettre pressée... Comique. Cruelle plaisanterie... Pathétique. Peur des microbes... Comique. BONSOIR.

Musique du 7<sup>me</sup> de Ligne PROGRAMME DU 11 JUILLET 1909

Washington-Post (Allegro), Sousa. Méditation, G. Sporch. Egmont (Ouvverture), Beethoven. Déjanire, St-Saëns.

Toutes les dispositions seront prises pour leur donner leur éclat accoutumé.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le programme sera donné ultérieurement.

## LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

### II

Gin

— Oh ! oui, oui, j'irai n'importe où avec toi, papa.

— Viens donc, mon chéri. Mais n'oublie pas, Georgey, que nous ne prenons pas le chemin de fer, nous n'allons pas voyager comme cela nous est arrivé une fois, quand tu étais tout petit ; nous sommes pauvres, maintenant, et il nous faut aller à pied. Nous marcherons, Georgey, mais quand tu sera fatigué, papa te portera.

— Mais je ne serai pas fatigué, répondit l'enfant avec fierté.

Jocelyn le regarda avec un sourire affectueux.

— Brave cœur ! s'écria-t-il, noble cœur ! Le sang de tous les Jocelyn vient de parler en toi !

L'artiste n'avait pas beaucoup de préparatifs à faire avant de quitter son misérable taudis ; il ne possédait qu'une

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.



## LISTE Des Délégués Senatoriaux

ARRONDISSEMENT DE CAHORS  
Lamadeline. — d. Clary. — s. Couderc.  
Varaire. — d. Courpet, Balat. — s.  
Colon.  
Mechmont. — d. Martin. — s. Alliet.  
Trespoux. — d. Baudel. — s. Rigambert.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC  
Calviac. — d. Couderc, Ribeyrols. — s.  
Monbrtrand.  
Lissac et Mouret. — d. Lacoste, Mir. —  
s. Vayssières.  
Issendouls. — d. Dellac, Grimal. — s.  
Tournié.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON  
Lanzac. — d. Chastenet, Séraudie. — s.  
Vergnes.  
Uzech. — d. Dunoyer. — s. Pradié.  
Cazillac. — d. Camy, Lhéritié. — s. Bey-  
net.

Les familles Perdigeal, Ilbert, Besse, Grenat, Cammas, Bris et Dellard ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur SIMON PERDIGAL**  
Receveur des Contributions indirectes à Montauban

Et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu à Cahors demain dimanche à 4 heures.

On se réunira dans la cour de la gare.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part.

## Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 9 Juillet 1 h. 30 s.  
**L'incident Caillaux-Bos**  
M. Caillaux, à la suite de l'agression dont il fut l'objet jeudi de la part de M. Charles Bos, a envoyé à celui-ci des témoins qui ce matin ont conféré avec ceux de M. Bos.

MM. Picquart et le Hérissé sont les témoins de M. Caillaux ; ceux de M. Bos sont MM. Dautzon et Torchu, députés.

**La clôture des travaux du Parlement**  
La clôture de la Chambre ne pourra avoir lieu mardi, le Sénat voulant discuter avant les vacances le projet relatif à la réorganisation de l'artillerie.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 10 Juillet, 7 h. 30 m.

**L'affaire Harting**  
Les autorités russes ont reconnu l'exactitude des révélations faites relativement au chef de la police russe à Paris, Harting, qui aurait été condamné par le tribunal de la Seine. De nombreuses personnes seraient compromises. On attend aujourd'hui à Saint-Petersbourg des révélations extraordinaires.

**Violent Cyclone**  
Un violent cyclone a ravagé la région de Venise où les récoltes ont été complètement perdues ; des arbres ont été déracinés et des maisons se sont effondrées. Il y a plusieurs victimes ; de nombreux habitants sont sans abri. C'est un désastre sans pareil pour l'agriculture.

**Incendie**  
La station des sous-marins de Cherbourg, a été la proie d'un incendie. Les autorités de Cherbourg ignorent encore les causes de l'incendie et s'il y a des victimes.

**Harting en fuite**  
Harting, le policier russe, découvert par les journalistes parisiens a quitté précipitamment Bruxelles où il se cachait.

AGENCE FOURNIER  
Arrondissement de Cahors  
Concots  
Concots  
Conseil municipal. — Les électeurs de la commune de Concots sont convoqués le dimanche 25 juillet à l'effet, de pourvoir à l'élection d'un conseiller municipal.

St. Martin-Labouval  
Une caisse locale de crédit agricole mutuel a été créée à St-Martin à la suite de la conférence faite par M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, le 27 juin dernier.

Le conseil d'administration de cette caisse est ainsi composé :

MM. Marre, industriel et propriétaire à Latoulzanie et St-Martin, président ;  
Flaujac Emile, propriétaire à St-Martin, vice-président ;  
Flaujac Albert, propriétaire à Cénévières, vice-président ;  
Bessac Louis, propriétaire à St-Martin, secrétaire-trésorier ;  
Couderc André, propriétaire à Latoulzanie ;  
Boudou Joachim, propriétaire à St-Martin ;  
Lafargue Louis, propriétaire à Benac-St-Martin ;  
Vignes Basile, à Latoulzanie ;  
Couderc Pierre, à Nougayrac-St-Martin.

Les adhésions sont reçues par M. Bessac, secrétaire.

**Bélage**  
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 4 courant à 1 heure de l'après-midi, pour la nomination de deux délégués titulaires et d'un délégué supplémentaire. Étaient présents : MM. Roques, maire, Lafargue, adjoint, Delpech, Bel, Couhot, Clerc, Foissac, Jouffreau.

Absents : Labie, Laffage, Chapt, Raynal.

Ont obtenu : Roques et Lafargue 8 voix, délégués titulaires.  
M. Delpech, 7 voix, délégué supplémentaire.

On peut voir avec quel accord nos célèbres observent le mot d'ordre qui doit être donné hors séance, car pas une proposition de candidature n'a été faite et un membre du conseil municipal arrivé en retard et ne connaissant pas l'entente, pria M. Lafargue de lui faire son billet et sans avoir reçu l'ordre d'écrire tel ou tel nom, ce Monsieur s'empressa d'y mettre les noms désignés au préalable.

Après ni avant l'élection, les délégués n'ont pas touché un mot de politique ni de leur conduite à suivre au cours de l'élection sénatoriale.

Is sont loin déjà les temps où on préconisait le mandat impératif ; tous les électeurs se rappellent, en effet, que le 29 novembre 1896, M. Delpech, fils, alors conseiller municipal, posa sa candidature comme délégué parce que M. le maire refusait d'accepter le mandat impératif proposé par lui. Il put juger, par le résultat du vote, de la popularité et de la confiance dont il jouissait au sein de l'assemblée. Il n'eut pas une voix tandis que ses deux concurrents eurent chacun 11 voix. Est-ce la seule raison pour laquelle il a tourné sa bride plus tard ? Nous résoudrons cette question.

Le scrutin restant ouvert pendant une heure, chacun, selon l'habitude, joua son petit rôle, et, comme il fallait un point de départ, ce fut M. Delpech qui, regardant bêtement M. Bel, lui dit : « Pourquoi me regardez-vous en face ? êtes-vous en colère ? »

M. Bel répondit alors : « Je ne suis en colère contre personne, surtout au conseil municipal, où je ne connais ni colère, ni haine, ni parti-pris. »

C'est avec une grande joie que nous applaudirions à ces déclarations si elles étaient vraies. Voilà pourquoi nous posons à M. Bel cette simple question : « Pourquoi, quelques jours avant toutes les séances du conseil, avez-vous invité vos amis à venir y assister en leur disant : « Venez, si vous voulez rire. Si vous voulez voir l'abbatage (nous nous servons de votre expression) que vont recevoir l'ancien maire et ses amis. » Si c'est dans un pareil état d'esprit que vous et vos amis assistez aux séances, les électeurs ont le droit d'être fiers de votre œuvre.

Mais, malheureusement tout le monde souffre de cet état de choses.

Pour montrer que vous aimez la justice pour tous, il suffira de vous montrer un petit exemple : A une réunion du conseil vous avez voulu savoir pourquoi M. Delbreil Antoine, vieillard qui me septuagénaire, n'était inscrit au rôle d'aucune des quatre contributions et était pourtant inscrit sur les listes électorales tout en habitant la commune de Bélage. Vous qui aimez tant la justice, pourquoi n'avez-vous pas protesté contre l'élection et surtout le maintien comme conseiller municipal de M. Laffage, qui n'hàbit pas la commune et qui non plus n'est imposé au rôle d'aucune contribution dans notre commune ?

Tournez et retournez, et répondez à cette question sans parti-pris, ni rancune, si cela vous est possible et alors on vous jugera.

Un groupe de vrais républicains.

Castelfranc  
Obsèques. — Jeudi soir, à 4 heures, a eu lieu à Anglars, l'enterrement de Louis Combes, facteur à Castelfranc. Une foule nombreuse, venue de toutes les communes voisines avait tenu à accompagner à sa dernière demeure ce pauvre garçon, qui était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissent. M. Réal, facteur à Cahors lui adressa un dernier adieu au nom de l'Association générale des sous-agents de l'Administration. M. Marau, facteur à Castelfranc, prit ensuite la parole et dans des termes émus, témoigna des regrets unanimes qui accompagnaient le cher disparu. Voici son discours :

Mesdames, Messieurs, cher Camarade,

Malgré ma pénible douleur, je ne veux pas laisser fermer cette tombe, si prématurément ouverte, sans adresser au nom de nous tous, un dernier adieu à l'excellent camarade qu'était Combes.

Vous le connaissiez comme moi.

Vous dépendriez-je, l'homme privé ? Non.

Pendant 4 ans, coude à coude, dévoué, plein de zèle et serviable, sa physionomie douce, qu'éclairait un sourire de bonté, reflétait son état d'âme. Il chérissait son épouse et ses enfants et en était adoré.

Et maintenant devant cette tombe où repose déjà la dépouille glorieuse de notre excellent collègue, ne trouverions-nous que des larmes pour le pleurer ? Non ! nous devons avoir à cœur, nous, ses collègues, nous, ses amis, de donner à cet homme de bien le seul témoignage qui soit digne de lui.

Sa vie a été exemplaire, il nous ap-

parvient de l'imiter, de la faire connaître, de la citer comme modèle, à nos jeunes camarades.

Vous avez su conquérir l'estime de tous vos chefs, l'amitié partout où vous êtes passé, paix, union avec nos collègues, telle était votre devise.

J'adresse au nom de tous vos collègues, à votre veuve, à vos enfants, à vos parents, dont les soins constants n'ont pu vaincre la maladie, l'assurance que nous prenons une grande part à leur douleur.

Puisse nos témoignages de sympathie, atténuer leur peine, nous pleurons avec eux la perte du cher disparu, et nous lui disons : Adieu, adieu.

Vers  
Les honnêtes. — M. Delfour, domestique chez M. Janin, à Vers, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une très forte somme d'argent qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Nos sincères félicitations à cet honnête ouvrier.

**Arrondissement de Figeac**  
Puybrun  
Election des délégués sénatoriaux.  
— Sous l'absolutisme de l'ex-potential qui présidait aux destinées de notre commune, la liste des délégués sénatoriaux était invariablement composée du maire et d'un membre du conseil.

Pour rompre avec ces errements et en considérant que tous les conseillers doivent être égaux devant le suffrage restreint comme ils l'ont été devant le suffrage universel, la nouvelle municipalité décida, lors de la désignation des délégués à l'élection du 3 janvier que les mêmes délégués ne seraient pas désignés deux fois de suite. C'est pourquoi d'un commun accord entre les intéressés, le conseil désigna, dans sa séance du 4 dernier, les conseillers suivants :

Titulaires : Soulié Léon, adjoint, et Valette Joseph, conseiller.

Délégué suppléant : Pégourié Baptiste, conseiller.

En reconnaissance des services désintéressés rendus à la cause républicaine par le citoyen Garabige Henri, adjudant en retraite, qui n'avait pas voulu accepter d'entrer sur la liste des candidats au conseil municipal, ce dernier lui avait offert de l'envoyer à Cahors le 8 août. Modestement il refusa, faisant valoir qu'il valait mieux réserver cette faveur à nos élus pour leur permettre de faire connaissance avec les personnalités politiques du département.

En le félicitant de cette conduite, nous nous plaignons en même temps à reconnaître qu'un nouveau conseil personnel ne songe à tirer à soi la couverture.

Acte de probité. — Un de ces jours, M. Gimeste Joachim, charron à Puybrun, trouva sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme en or et en argent. Cet honnête citoyen s'empressa de faire la déclaration de sa trouvaille à la mairie où la personne qui l'avait perdu put le réclamer.

Nos félicitations à cet honnête ouvrier.

Aynac  
Le comité démocratique. — Dimanche 4 juillet, a eu lieu la réunion semestrielle du comité, dans la grande salle du café Brunet.

Objet de la réunion :  
Renouvellement du bureau ;  
Admission de nouveaux membres ;  
Organisation de la fête nationale.

Le scrutin au bulletin secret pour la nomination du bureau a donné le résultat suivant.

Ont été élus à l'unanimité moins une voix :  
MM. Vayssières, président ;  
Cadiergues Léon et Ayrolles Firmin, vice-présidents ;  
Bargues F. trésorier ;  
Lavalin, secrétaire.

Après avoir procédé à l'admission des nouveaux membres, on s'est occupé de l'organisation de la fête et décidé de se réunir en une agape fraternelle qui aura lieu à l'hôtel Marty à 7 heures du soir. Tous les citoyens qui désireraient y prendre part, peuvent se faire inscrire jusqu'au mercredi matin.

Chacun verra donc avec plaisir que les critiques adressées au comité, dans le Journal du Lot, par l'homme qui n'a pas peur, n'étaient que chimériques et que leur auteur s'était bercé dans de vaines illusions. On peut aussi constater ce que je disais ici même, que le comité conserve toujours sa première force vitale et quoique nous ayons eu à enregistrer quelques manquants qui, pour la plupart d'ailleurs, s'étaient fait excuser (et n'y a-t-il pas toujours des méconforts) les membres du comité ont eu à cœur de venir en assez grand nombre nous honorer de leur présence.

Conclusion : Bonne journée pour la République et merci surtout à l'ami qui n'a pas peur. Il a, peut-être, sans le vouloir, rendu à la cause républicaine un signalé service.

J'envoie donc à cet inconnu une cordiale poignée de main.

Léon CADIERGUES.

Thèmes  
Hydrophobie. — Mercredi soir vers 1 heure, un chien présentant d'une façon suffisamment apparente les symptômes de la rage, a été aperçu dans le quartier du « Bout-du-lien » de la commune de Thèmes. Après avoir mordu plusieurs oies ou poules, il se jeta sur le jeune Delsahut âgé de sept ans, qui se

rendait en classe et lui fit une morsure au biceps de la cuisse droite.

On se mit immédiatement à la poursuite du chien mais après de louables mais vains efforts on perdit sa trace. A l'heure où nous écrivons ces lignes, on le suppose dans les alentours de Ruyères et d'Aynac.

Nous espérons que notre prévoyante population saura prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour empêcher de nouveaux accidents et que les chiens vont être dès maintenant et dans toute la région, très étroitement surveillés par leurs propriétaires.

Le jeune Delsahut, minutieusement observé par le dévoué docteur Fayt, doit se rendre sans délai à l'Institut Pasteur de Paris.

**Arrondissement de Gourdon**  
Le Bastit  
Comité radical. — Le Comité républicain radical du Bastit à l'honneur de prévenir tous ses membres que le dimanche 18 courant le Comité se réunira pour célébrer la fête nationale.

Le banquet aura lieu chez M. Larrauffle, maître d'hôtel et président du Comité.

Tous les membres qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. En même temps le Comité procédera au renouvellement de son bureau.

Tous les républicains ne faisant pas partie du Comité, peuvent assister au banquet : ils sont assurés d'un bon accueil de la part du Comité.

Reilhaguet  
Conseil municipal. — La session de mai a été très calme : Approbation de tous les comptes, vote des budgets ; il ne manquait que la production des mandats et les mémoires.

En 1908, c'était une avalanche terrible contre M. Pugnât ancien maire : la commune était endettée de 15.000 francs ; il y avait 500 fr. de dépenses à l'hospice de Cahors ; un tas de mandats délivrés à tort et à travers ; enfin, c'était épouvantable, la commune était complètement ruinée.

O abomination ! En 1909, tout reste coi. Il n'y a rien à voir ; il est complètement inutile que l'on sache ce qui a été fait ; les mandats, les mémoires, zut, attendez un peu, mon bon ; le grand livre ouvert, zéro, la dette ?

Éclaircoussons notre voisin et servons-nous des pilules bien dorées dont nous ferons profiter les amis.

P.

Bétaïlle  
Création d'une école infantine. — M. Faurie, maire, vient de recevoir de M. Malvy, député du Lot, la lettre suivante :

Paris le 21 juin 1909  
Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un projet de création d'une école infantine à annexer à l'école de filles de la commune de Bétaïlle.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'approuver la délibération prise par le conseil départemental de l'enseignement primaire, en faveur de ce projet, avec effet à partir du premier octobre.

Agrez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,  
Signé : DOUMERGUE.

Nous sommes très reconnaissants à M. Malvy des démarches qui nous ont valu un si heureux résultat et nous lui adressons nos plus sincères remerciements.

**Arrondissement de Gourdon**  
Le Bastit  
Comité radical. — Le Comité républicain radical du Bastit à l'honneur de prévenir tous ses membres que le dimanche 18 courant le Comité se réunira pour célébrer la fête nationale.

Le banquet aura lieu chez M. Larrauffle, maître d'hôtel et président du Comité.

Tous les membres qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. En même temps le Comité procédera au renouvellement de son bureau.

Tous les républicains ne faisant pas partie du Comité, peuvent assister au banquet : ils sont assurés d'un bon accueil de la part du Comité.

Reilhaguet  
Conseil municipal. — La session de mai a été très calme : Approbation de tous les comptes, vote des budgets ; il ne manquait que la production des mandats et les mémoires.

En 1908, c'était une avalanche terrible contre M. Pugnât ancien maire : la commune était endettée de 15.000 francs ; il y avait 500 fr. de dépenses à l'hospice de Cahors ; un tas de mandats délivrés à tort et à travers ; enfin, c'était épouvantable, la commune était complètement ruinée.

O abomination ! En 1909, tout reste coi. Il n'y a rien à voir ; il est complètement inutile que l'on sache ce qui a été fait ; les mandats, les mémoires, zut, attendez un peu, mon bon ; le grand livre ouvert, zéro, la dette ?

Éclaircoussons notre voisin et servons-nous des pilules bien dorées dont nous ferons profiter les amis.

P.

**Bibliographie**  
Sur Gréard et Gêrome, les deux derniers « statufiés », MM. Alfred Mézières et Jules Claretie, de l'Académie française, racontent, dans les Annales, de fort jolis souvenirs. Ce même numéro, très complet au point de vue de l'actualité, contient une belle étude de Jules Lemaître sur l'œuvre de Jean Lahor, la suite des Mémoires inédits de François Coppée, signés du public, des articles d'Anaïole France, Adolphe Brisson ; la Vie féminine d'Yvonne Sarecy, etc...

En vente par tout. Le numéro : 25 centimes.

DÉPARTEMENT DU LOT  
Arrondissement de Cahors  
COMMUNE DE BOISSIÈRES  
Publication du plan parcellaire  
Projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3.

EXPROPRIATION  
pour cause d'utilité publique  
AVIS AU PUBLIC  
Le Maire de la commune de Boissières donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper, présenté en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 10 juillet au 19 du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la Mairie de Boissières le neuf juillet mil neuf cent neuf.

Le Maire,  
CUNIAC.

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

Bulletin Financier  
Paris, 9 Juillet  
La physionomie du marché ne s'est pas modifiée. La tendance est lourde et les affaires sont presque nulles.  
Le Rente française recule à 97,52.  
Les fonds russes sont en baisse. Le 3 0/0 1891 à 74,50, le 1896 à 73,15, le 5 0/0 1906 à 101,85, le 4 1/2 1909 à 97,90 et le Consolidé à 89,50.  
L'Extérieure espagnole fléchit à 97,65 et le Turc à 92,92 ; l'Italian se représente à 103,80 ; le Portugais reprend à 62,40.

Chez nos voisins  
Lot-et-Garonne  
FUMEL  
Fêtes de l'Usine et du Passage  
La Commission nommée à l'effet d'organiser les Fêtes de l'Usine et du Passage s'est réunie mercredi, salle Delbrel. Le Président a fait part des démarches du bureau auprès de la Société Métallurgique du Périgord qui, pour diverses raisons, ne peut cette année s'associer nos fêtes comme les années précédentes, et a consulté la Commission à l'effet de décider si l'on devait passer outre et maintenir intégralement le premier programme élaboré.

Après de nombreux échanges de vue, la Commission ne pouvant, par suite du manque de place, faire bénéficier le quartier de l'Usine d'une partie des Fêtes dans une mesure suffisamment en rapport avec ses souscriptions propres, a décidé d'organiser purement et simplement une Fête du Passage qui est fixée au 1<sup>er</sup> août.

Le même bureau étant maintenu dans ses fonctions est ainsi composé :  
Présidents d'honneur : MM. Belhomme, Sénateur ; Leygues, Député de Villeneuve ; Rouffé, maire ; Jacquin, directeur des Usines ; Fabart, sous-directeur ; Labesse, Administrateur de l'Usine des ciments de laitier ; Gimbal, huis-sier.

Président actif : M. Belhomme fils, Industriel.  
Vice-Président : M. Tanays, Négociant. Trésorier : M. Hébrard, id. Secrétaires : MM. Menier, Pradines, Négociants.

Membres de la Commission :  
MM. Puech, Guitaré, Popie, Delsol, Bach, Lafouillade, Delage, Cothât, Berthelot, Portois, Blaty, Bernard, Montagne, Rey, Daymard, Delhoste, Bussy, Murgis, Croisy, St-Martin, Soulié, Chevallier, Bélines, Vieussans, Heureau, Colomy frères, Vitrac, Maura, Boys, Cavalier, Bru, Basseau, Cuailles, Lassa-

**ANÉMIE** EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE et INFALLIBLE  
PALES COULEURS. NEURASTHÉNIE. FLEURS BLANCHES. CONVALESCENCE.  
**ANÉMIQUE** par l'ÉLIXIR ou le CONFITURE de **S'VINCENT DE PAUL**  
Officiellement adopté par le Service de Santé du Ministère des Colonies.  
PÉRILOUSE, Ph.<sup>ts</sup> 2, Faub. St-Denis, Paris. 1<sup>er</sup> Ph.<sup>ts</sup>, Brocarts (trans).  
CAHORS. Dépôts : Ph.<sup>ts</sup> de la CROIX-ROUGE — FOURNIE, G.<sup>ts</sup> Ph.<sup>ts</sup> MODERNE

que, Treillou, Richard, Boizard, Peyregat, Cammas, Couderc.

Le Comité fait le plus pressant appel à la population et la prie de vouloir bien réserver à ses quêteurs l'accueil le plus généreux.

Le Comité.

**SAVON CONGO** Blancheur et Teint VICTOR VAISSIER  
**Bibliographie**  
Sur Gréard et Gêrome, les deux derniers « statufiés », MM. Alfred Mézières et Jules Claretie, de l'Académie française, racontent, dans les Annales, de fort jolis souvenirs. Ce même numéro, très complet au point de vue de l'actualité, contient une belle étude de Jules Lemaître sur l'œuvre de Jean Lahor, la suite des Mémoires inédits de François Coppée, signés du public, des articles d'Anaïole France, Adolphe Brisson ; la Vie féminine d'Yvonne Sarecy, etc...

En vente par tout. Le numéro : 25 centimes.

DÉPARTEMENT DU LOT  
Arrondissement de Cahors  
COMMUNE DE BOISSIÈRES  
Publication du plan parcellaire  
Projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3.

EXPROPRIATION  
pour cause d'utilité publique  
AVIS AU PUBLIC  
Le Maire de la commune de Boissières donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper, présenté en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 10 juillet au 19 du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la Mairie de Boissières le neuf juillet mil neuf cent neuf.

Le Maire,  
CUNIAC.

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

Bulletin Financier  
Paris, 9 Juillet  
La physionomie du marché ne s'est pas modifiée. La tendance est lourde et les affaires sont presque nulles.  
Le Rente française recule à 97,52.  
Les fonds russes sont en baisse. Le 3 0/0 1891 à 74,50, le 1896 à 73,15, le 5 0/0 1906 à 101,85, le 4 1/2 1909 à 97,90 et le Consolidé à 89,50.  
L'Extérieure espagnole fléchit à 97,65 et le Turc à 92,92 ; l'Italian se représente à 103,80 ; le Portugais reprend à 62,40.

Chez nos voisins  
Lot-et-Garonne  
FUMEL  
Fêtes de l'Usine et du Passage  
La Commission nommée à l'effet d'organiser les Fêtes de l'Usine et du Passage s'est réunie mercredi, salle Delbrel. Le Président a fait part des démarches du bureau auprès de la Société Métallurgique du Périgord qui, pour diverses raisons, ne peut cette année s'associer nos fêtes comme les années précédentes, et a consulté la Commission à l'effet de décider si l'on devait passer outre et maintenir intégralement le premier programme élaboré.

Après de nombreux échanges de vue, la Commission ne pouvant, par suite du manque de place, faire bénéficier le quartier de l'Usine d'une partie des Fêtes dans une mesure suffisamment en rapport avec ses souscriptions propres, a décidé d'organiser purement et simplement une Fête du Passage qui est fixée au 1<sup>er</sup> août.

Le même bureau étant maintenu dans ses fonctions est ainsi composé :  
Présidents d'honneur : MM. Belhomme, Sénateur ; Leygues, Député de Villeneuve ; Rouffé, maire ; Jacquin, directeur des Usines ; Fabart, sous-directeur ; Labesse, Administrateur de l'Usine des ciments de laitier ; Gimbal, huis-sier.

Président actif : M. Belhomme fils, Industriel.  
Vice-Président : M. Tanays, Négociant. Trésorier : M. Hébrard, id. Secrétaires : MM. Menier, Pradines, Négociants.

Membres de la Commission :  
MM. Puech, Guitaré, Popie, Delsol, Bach, Lafouillade, Delage, Cothât, Berthelot, Portois, Blaty, Bernard, Montagne, Rey, Daymard, Delhoste, Bussy, Murgis, Croisy, St-Martin, Soulié, Chevallier, Bélines, Vieussans, Heureau, Colomy frères, Vitrac, Maura, Boys, Cavalier, Bru, Basseau, Cuailles, Lassa-

MARCHÉ DE LA VILLETTE						
Jeudi 8 Juillet 1909						
ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se vendent au 50 kg. poids vif.			
			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	
Bœufs	1.601		0,88	0,84	0,78	
Vaches	722	69	0,86	0,80	0,75	
Taureaux	237		0,70	0,74	0,70	
Veaux	2.169	1.243	1,00	0,85	0,70	
Moutons	10.433	8.132	1,12	1,10	1,00	
Porcs	4.484	2.326	0,54	0,52	0,50	

OBSERVATIONS. — Vente meilleure sur les bœufs, moutons et porcs, mais-vaire sur les veaux.  
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

**Zig-Zag**  
LE MEILLEUR PAPIER à CIGARETTES  
Pilules Belges  
Contre l'incontinence d'urine

L'incontinence nocturne d'urine provoque, surtout chez les jeunes gens l'évacuation de l'urine pendant le sommeil, sans que la sensation soit assez forte pour réveiller le sujet.

L'incontinence diurne d'urine, généralement provoquée par l'âge ou la faiblesse des organes urinaires, fait que le sujet laisse échapper son urine en toussant, riant, en se mouchant et souvent sans causes apparentes.

Ces diverses manifestations morbides sont rapidement et sûrement guéries par l'emploi des **Pilules Belges** inoffensives.

Les **Pilules Belges** se trouvent dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Dépôt à Cahors Pharmacie de la CROIX ROUGE.

Expédition franco à domicile contre 1 fr. 50 par boîte adressées à

M. REYGASSE, O. A.,  
Pharmacie à Lacapelle-Marival, Lot.  
Discrétion absolue. Timbre pour réponse.

**Conseil du Docteur**  
Après chaque Repas prenez une  
**FRANCISCAINE**  
Jaune ou Verte  
Seuls Concessionnaires : H. RICHEL & Co - Cahors (Lot).

LES MONTRES JUST  
(MARQUE FRANÇAISE)

**ELLE DONNE L'HEURE JUSTE**

Bijouterie **VERDIER**  
CAHORS, 67, boulevard Gambetta, CAHORS

PROPRIÉTÉ à VENDRE à Terre-Rouge en terre labourable  
Eau, agrément et rapport  
Ecrire pour visiter, à M. VIGOU-ROUX, pharmacien à Castelfranc.

A VENDRE  
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ  
Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal.



### Chemin de fer d'Orléans

#### Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi mettra en marche jusqu'au 20 septembre inclus, un train rapide composé de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, partant de Paris-Quai-d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 9 h. 4 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris. Sleeping-car avec salons-lits à 3 lits, compartiments à 2 lits, compartiment-couchettes. Supplément par place en sus de la 1<sup>re</sup> classe : en salon-lits : 48 fr. ; en compartiment-couchettes : 16 francs.

Pour le retour ce train part de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrive à Paris-Austerlitz à 10 h. 32 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 41.

#### Billets d'Alter et Retour individuels et de famille pour les stations thermales et estivales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux Chaudes), Pierrefitte-Nestalas, (Cauterets, Luz-St-Sauveur), Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Ax-les-Thermes, Axat (Aude), Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc...

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et estivales du Midi :

1<sup>o</sup> Des Billets d'aller et retour individuels avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;  
2<sup>o</sup> Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

##### Faillite Pierre BOUSCARY

Le Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Cahors, siégeant au Palais de Justice de la dite ville, en audience ordinaire et publique le vendredi 2 Juillet mil neuf cent neuf, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Où Monsieur Fayret, juge au Tribunal de Commerce, juge commissaire de la faillite du sieur Pierre BOUS-

CARY, négociant à Albas (Lot), en son rapport oral.

Attendu qu'il ressort des faits exposés et des renseignements produits que dès le 16 Avril 1907 le sieur Pierre BOUSCARY était en état de cessation de paiements ; que cet état a subsisté jusqu'au moment de la déclaration de sa faillite.

Par ces motifs, le Tribunal, jugeant publiquement et en dernier ressort, après en avoir délibéré conformément à la loi, reporte au 16 Avril 1907, la date de la cessation des paiements du dit Pierre BOUSCARY.

Dit que pour le surplus, le premier jugement conservera son plein et entier effet, ordonne l'affiche et l'insertion du présent aux formes de droit.

Pour extrait.

Le Greffier,  
LAUNAY.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

##### Faillite Pierre BOUSCARY

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre BOUSCARY, négociant à Albas, (Lot), dont les créances ont été vérifiées et affirmées sincères aux deux réunions spécialement consacrées à cet effet, sont invités en exécution de l'article 504 du Code de Commerce à

se présenter, en personne ou par mandataire muni d'un pouvoir enregistré, au Palais de Justice de Cahors dans la salle des audiences du Tribunal de Commerce le vendredi 16 courant, à trois heures du soir, pour recevoir les propositions du failli ; délibérer et statuer sur la formation du concordat qu'il sollicite.

Ce concordat, pour être obtenu, doit être consenti par la majorité des créanciers présents et représentant au moins les deux tiers du montant du passif vérifié.

Si une seule de ces conditions est obtenue, la délibération sera continuée à huitaine pour tout délai.

Si après cette deuxième réunion il n'intervenait pas de concordat, les créanciers seraient de plein droit en état d'union.

Le Greffier,  
LAUNAY.

### Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES,  
Toujours de bon appétit,  
Demandez à votre pharmacien,  
La poudre Américaine du Dr Jacob.  
Prix de la boîte 1 fr. 25

#### DEPOT A CAHORS :

pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :

pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :

pharmacie VIGOUROUX

A CASTELFRANC

### TERRES A BON MARCHÉ en Algérie.

6<sup>me</sup> VENTE EN AOUT 1909

Le Gouvernement général de l'Algérie met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans, sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à remise des trois derniers huitièmes du prix de vente :

179 PROPRIÉTÉS de 24 à 218 hectares réparties dans les trois départements.

La vente commencera le 9 Août 1909 à Constantine ; le 16 Août 1909 à Alger ; le 23 Août 1909 à Oran.  
Elle sera faite à prix fixe et à bureau ouvert.  
On peut se présenter en personne ou par mandataire.  
Renseignements, notices et plans à la Direction de l'Agriculture à Alger, à l'Office de l'Algérie à Paris (Palais-Royal) ou dans les Préfectures d'Algérie.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
10, Rue du Lycée  
A côté de l'Hotel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de

PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905 - TOULOUSE 1908 - AUXERRE 1908

18<sup>e</sup> ANNÉE **Bouillie "G. MARQUÉS"** 18<sup>e</sup> ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

MM.

Cahors, E. Dézes, nég. rue G. Larroumet.  
Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavaignac.  
Albas, Cassan, négociant-épicer.  
Figeac, Hébrard et Albe, négociants.  
Martel, Linol, négociant.  
Cajarc, Bonnet fils.  
Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég.  
St-Laurent, Didier Henras, négoc.  
Limogne, Salles, négociant.  
St-Céré, Pelérin, négociant.  
Gramat, J. Darnis, négociant.  
Cazals, Grouzat fils, négociant.

MM.

Lacapelle-Marival, E. Guire, nég.  
Bretenoux, Bombézy, J<sup>re</sup>, négociant.  
St-Germain du Bel Air, Miquel, nég.  
Labastide-Murat, Valat, quincaillier.  
Lascabanes, Castes, négociant.  
Anglars (Castelfranc), Bonyssou.  
Catus, Lagaspie, père et fils.  
Latour, Alfred Maurel.  
Puy-l'Évêque, F. Leygue, négociant.  
Castelnau-Montrater, Buzenac, n.  
Puybrun, E. Laussac, négociant.

MM.

Lalbenque, P. Anset, négociant.  
St-Cirq, Gilbert Lagarrigue, nég.  
Bélave, V. Lacombe, négociante.  
Luzech, E. Lugan, négociant.  
Salvia, Delmon, négociant.  
Lasbouygue, Cayla, négociant.  
Gagnac, V. Beaumont, négociant.  
Vayrac, A. Sennat, ferblantier.  
Luzech, Bouloumié, négociant.  
Lanzac, Louis Ramet, négociant.  
Prayssac, Couot, négociant.  
Souillac, Lavergne, négociant.

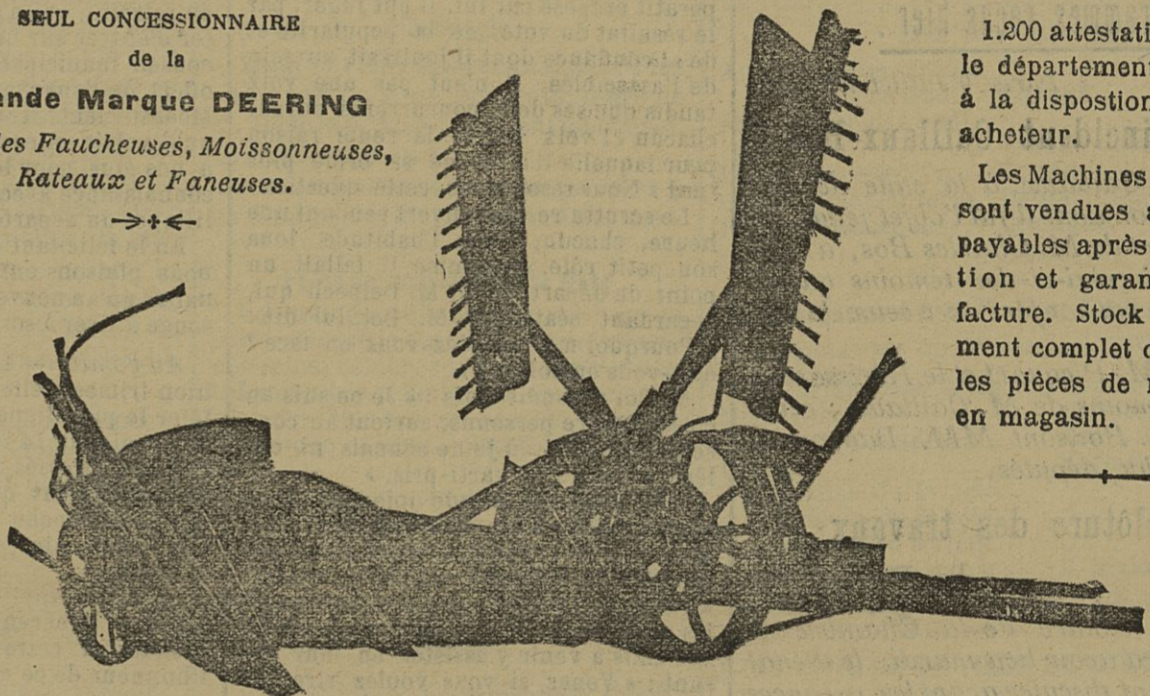
## INSTRUMENTS AGRICOLES

# A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

\* CAHORS \*

SEUL CONCESSIONNAIRE de la Grande Marque DEERING pour les Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux et Faneuses.



1.200 attestations dans le département du Lot, à la disposition de tout acheteur.

Les Machines DEERING sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

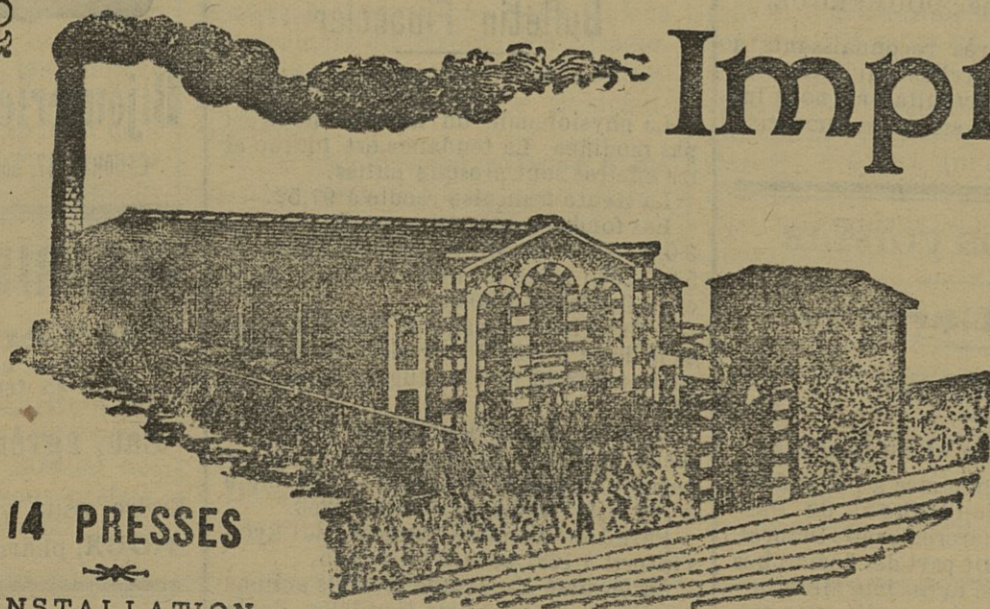
En outre de ces merveilleuses machines, M. ARTIGALAS peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que Mac-cornick, Filter, Plano, etc.  
Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes et électricité, Matériel de battage à bras et à Moteur, Semoirs, Coupe-racines, Moues Planet, Charrues brabant.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Rollin  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS